

Foire aux questions pour les pharmaciens : Services de dépistage de la COVID-19 financés par l'État dans les pharmacies de l'Ontario

15 octobre 2024

Cette foire aux questions accompagne le plus récent avis de l'administrateur en chef sur les services de dépistage de la COVID-19 financés par l'État dans les pharmacies de l'Ontario.

Ces questions et réponses et l'[Avis de l'administrateur en chef](#) qui l'accompagne constituent une politique ministérielle à laquelle les exploitants de pharmacie doivent se conformer lorsqu'ils soumettent au ministère des demandes de remboursement de services de pharmacie liés au dépistage de la COVID-19 financés par l'État. La conformité à toutes les politiques du ministère est une obligation en vertu de l'article 3.2 de l'accord d'abonnement des exploitants au Système du réseau de santé (SRS).

Questions d'ordre général.....	2
Admissibilité des patients.....	3
Admissibilité des pharmacies.....	4
Mesures de prévention et de contrôle des infections.....	8
Renseignements sur l'autoprélèvement numérique SILO.....	10
Informations sur le test PCR au point de service en succursale.....	11
Plateforme Saisie mobile des demandes et des résultats d'analyse (SMDR).....	16
Transport des échantillons pour les tests PCR en laboratoire.....	18
Facturation.....	22
Documentation et tenue de dossiers.....	23
Restrictions.....	23
Questions supplémentaires.....	25

